

**RENTREE SAISON  
2017-18**

Foyer Rural de Rubempré  
4 rue Richard Vilbert  
80260  
Rubempré  
fr-rubempre@sfr.fr  
<http://www.fr-rubempre.fr>

Président : D. POSTEL  
Vice Président : J. OGER  
Trésorière : I. DUBOIS  
Vice Trésorier : L. JOUY  
Secrétaire : A. RACINE  
Vice Secrétaire : F. DENIS

Modern Jazz Animatrice : Leila YAHYAOUI - Enfants  
Yoga / relaxation Animatrice : Leila YAHYAOUI  
Gym douce Animatrice : Anne VIVES

<i>Je renseigne mon état civil :</i>	<i>Je sélectionne mes activités :</i>	Cocher la case	Tarif (euros)	Montant à payer	<p>A partir de la seconde activité, bénéficiez d'une remise de 10% sur les activités supplémentaires (la plus chère est prise en référence)</p> <p><i>Exemple de calcul :</i> <u>Une seule activité :</u> Je m'inscris au tennis de table adulte : <math>9+38=47€</math></p> <p><u>Deux activités :</u> Je m'inscris au Yoga et au Tennis de table adulte : <math>9+72+34*=115€</math></p> <p>Je m'inscris à la Gymnastique et au Yoga : <math>9+72+65*=146€</math></p> <p><i>*prix remisé</i></p>
Mr <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	<b>Adhésion Foyer Ruraux Nationaux (assurance comprise)-Obligatoire</b>		<b>9</b>	<b>9</b>	
Nom :	<b>Tennis de table (né après 2002 et 2002 inclus) Mardi dès 20h30</b>		<b>26</b>		
Prénom :	<b>Tennis de table (avant 2002 et adulte) Mardi dès 20h30</b> <i>Certificat médical obligatoire</i>		<b>38</b>		
N° de rue :					
Rue :	<b>Modern Jazz (4 à 6 ans compris) – Mercredi 13h30-14h15</b> (durée : ¾ heure) :		<b>52</b>		
Commune :	<b>Modern Jazz (à partir de 7 ans)</b> 14h15-15h15		<b>72</b>		
Code Postal :	<b>Yoga / relaxation – Lundi 19h45-20h45</b>		<b>72</b>		
Date de naissance :	<b>Gymnastique : Jeudi 19h30-20h30</b>		<b>72</b>		
Téléphone :					
Mail :					
<b>Début de la saison la semaine du 11 septembre</b>			<b>Total :</b>		

### Inscription lors des premières séances et suivantes

#### COTISATIONS ANNUELLES AU FOYER RURAL

La cotisation annuelle pour l'accès aux activités est obligatoire pour chaque participant. Une à deux séances de découverte peuvent être envisagées avant le règlement. Les animateurs ou responsables d'activité ont autorité pour interdire l'accès aux personnes se trouvant en défaut de règlement.

#### INSCRIPTIONS ET REGLEMENT ADHESIONS/COTISATIONS

Des personnes se tiendront à la disposition des participants pendant les deux premières séances pour chaque activité.

Au-delà de cette 2ème semaine, celles et ceux qui n'auraient pas réglé leurs cotisations ne pourront participer aux activités, le versement de l'adhésion étant nécessaire pour que le foyer rural et l'adhérent soient couverts par l'assurance en cas d'accident.

Le chèque doit être libellé à l'ordre du FOYER RURAL DE RUBEMPRE. Mettre le nom de l'adhérent au dos et les activités concernées.

Chèques encaissés à partir du 15 octobre. Paiement en plusieurs fois possible (3 fois maximum octobre/novembre/décembre)